



Crédit de 1 053 100 francs, complémentaire au crédit de réalisation de 4 742 900 francs, voté le 30 novembre 2022 (PR-1524 II), destiné à l'agrandissement des locaux sous la zone VIP de la patinoire intérieure du centre sportif des Vernets, sis au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle 2417 Genève-Plainpalais (PR-1674)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 72 oui contre 1 non

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 053 100 francs, complémentaire au crédit de réalisation de 4 742 900 francs, voté le 30 novembre 2022 (PR-1524, délibération II), destiné à l'agrandissement des locaux sous la zone VIP de la patinoire intérieure du centre sportif des Vernets, sis au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 053 100 francs.

Art. 3. – Ajoutée au crédit initial, la dépense complémentaire prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie avec le crédit initial.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Christian Zaugg

Le Président:

Ahmed Jama